



Rigaud

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2022 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

Est par les présentes donné conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* l'avis public suivant :

En vue de l'adoption du budget 2022 et du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024, le conseil de la Ville de Rigaud tiendra la rencontre et les séances suivantes en vidéoconférence webdiffusée :

Lundi 31 janvier 2022

18 h: Présentation du budget 2022 et du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024.

19 h 30 : Séance extraordinaire du conseil pour l'adoption du budget pour l'année 2022 ainsi que du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024. Il est à noter que les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur ces sujets.

19 h 45*: Séance extraordinaire du conseil pour donner l'avis de motion, entre autres, avec présentation et dépôt du projet de règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2022.

* Veuillez noter que l'heure de début des séances extraordinaires pourrait être repoussée en fonction du temps requis pour la présentation ou pour l'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisations.

Donné à Rigaud, ce 24 janvier 2022.

Hôtel de ville
106, rue Saint-Viateur
Rigaud (Québec)
J0P 1P0

Garage
municipal
34, rue de la
Coopérative

Caserne de
pompiers
7, rue Jules-A.-
Desjardins

Bibliothèque
102, rue Saint-Pierre

Hélène Therrien
Greffière adjointe

Téléphone :
450 451-0869
Télécopieur :
450 451-4227